

## DÉLIBÉRATION N°2022-12-08/08 DU 8 DÉCEMBRE 2022 RELATIVE À L'APPROBATION DE CHANGEMENT DE NOM ET DE LOGO

### LE COMITÉ SYNDICAL

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2312-1, L. 5721-2 à L. 5721-8 et L. 5722-1 à L. 5722-8,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2008-253-1 du 9 septembre 2008 portant création du Syndicat mixte d'étude et de réalisation de la Coulée verte de l'interconnexion des Tgv,
- VU** les statuts du Syndicat mixte,
- VU** le règlement intérieur du Syndicat mixte,
- VU** le rapport présenté par Madame Françoise LECOUFLE, Présidente du SMER la Tégéval.

### DÉLIBÈRE

Article 1 : Approuve la création de la marque « la Végétale »

Article 2 : Approuve le nouveau logo ci-dessous qui sera décliné sur les différents outils de communication :



Fait et délibéré en séance, les jours, mois, an susdits

La Présidente du Smer la Tégéval

Françoise LECOUFLE

Présidente

SMER la Tégéval

à l'AEV Ile-de-France

Cité régionale de l'environnement

90-92 avenue du Général Leclerc - 93500 PANTIN

Tél. : 01 83 63 38 64

Mél : contact@lategeval.fr - www.lategeval.fr

Nombre d'élus pouvant siéger : 10

Présents : 5

Pouvoirs : 0

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Adoption :

